

Les LE BAILLY

Dans les centièmes de 1569, une concentration de BAILLY ou LE BAILLY apparaît à Wismes et ses environs. L'une des branches de ma généalogie est issue des BAILLY de Wismes, la branche de Marie Jeanne Françoise BAILLY (sosa225), mariée à Pierre Antoine DELAY. Elle fait l'objet d'une fiche distincte : <http://bchovaux.fr/Noms/62/BAILLY.pdf>.

Parmi mes ancêtres de Pihem, de Cléty et de Herbelles, il y avait aussi des LE BAILLY.

Lignée de Marie et de Jehenne LE BAILLY (Sosas 10455 et 11095 – Génération 14)

1a.	Jehenne LE BAILLY	x	Jehan ALEXANDRE
2a.	Anthoine LE BAILLY		
2b.	Marie LE BAILLY	x	Pierre MAMETZ
3.	Antoine LE BAILLY	x	Marguerite BAUCHAN

Flour et Jehenne, sœurs (Sosas 10265 et 11013 – Génération 14)

1a.	Flour LE BAILLY	x	Eustache ALHOY
1b.	Jehenne LE BAILLY	x	Philippe TAILLEUR
2.	N LE BAILLY		

Les LE BAILLY non rattachées

- Marie LE BAILLY, femme d'Antoine POTIER (Sosa 3663– Génération 12)
- Marie LE BAILLY, femme de Pierre TARTARE (Sosa 11017 – Génération 14)
- Marguerite LE BAILLY, femme Guillaume GALPART (Sosa 20489 – Génération15)

Notes

Etant donné la localisation géographique, il se pourrait qu'il y ait un ancêtre commun aux LE BAILLY de ma généalogie ; Aucun élément n'a pu être trouvé pour relier les 5 branches distinctes. . Ci-dessous cinq notes sur ces branches.

- 1 Lignée d'Antoine LE BAILLY (Marie LE BAILLY & Jehenne LE BAILLY)
- 2 Flour et Jehenne LE BAILLY (frère et sœur)
- 3 Marie LE BAILLY, veuve d'Antoine POTIER
- 4 Marie LE BAILLY, veuve de Pierre TARTARE
- 5 Marguerite LE BAILLY, veuve de Guillaume GALPART

1. Lignée d'Antoine LE BAILLY (Marie LE BAILLY & Jehenne LE BAILLY)

Marie LE BAILLY, veuve de Pierre DE MAMEZ (sosa10454), elle se remaria avec Eustache ROBBE, de Helfaut. Le contrat de mariage en date du 14/04/1586 (n°4) indique qu'elle était assistée de Noël LE BAILLY, son frère. Il devrait s'agir de Noël LE BAILLY, qui, le 21/10/1570, fils Anthoine, jeune homme à marier, demeurant à Biencques, emprunte 63 florins à Jehan DU BOIS, échevin de St-Omer (rente 1570-84 du Gros des Notaires de St-Omer). Cette rente a fait l'objet d'une reconnaissance par Jehan ALEXANDRE, de Biencques, le mari de Jehenne LE

Bernard CHOVAUX – Recherches Généalogiques

BAILLY, et son cousin, Jehan ALEXANDRE, de Cléty, qui avait épousé la veuve de Noël, Péronne DELEPOUVE (voir en annexe).

Dans le terrier de Pihem conservé aux Archives Départementales du Nord¹, figure un rapport de dénombrement d'Antoine LE BAILLY, ainsi que ceux de ses sœurs : Collette, mariée à Guillaume LE PAPPE, et Jacquemine.

Dans un terrier plus ancien, celui de 1530, se trouvant dans les archives du chapitre de Saint-Omer, il y a aussi des LE BAILLY, Denis, demeurant à Crehen (hameau de Remilly-Wirquin, limitrophe de Biencques), la veuve Guille LE BAILLY et Anthoine LE BAILLY qui possède entre autres un jardin, boutant d'amont le chemin de Leuline, comme dans le rapport du frère de Collette et de Jacquemine dans le terrier des AD59. Comme ces deux dernières n'ont pas établi de rapports en 1530, il en a été déduit qu'Antoine était fils d'un autre Antoine, marié à Marguerite BAUCHAN.

Jehenne LE BAILLY apparaît comme femme de Jehan ALEXANDRE, laboureur, demeurant à Biencques, dans la rente du 4/7/1578 (n°13). Or, dans un acte des registres de werps en date du 25/03/1545 (folio 23), Anthoine LE BAILLY et Marguerite BAUCHAN, sa femme, baille à Jehan ALEXANDRE, leur beau-fils, une terre à Biencques.

2. Flour et Jehenne LE BAILLY (frère et sœur)

Flour, femme d'Eustache ALHOY, et Jehenne, femme de Philippe LE TAILLEUR étaient sœurs, d'après les deux contrats de mariage ci-dessous² :

Cm du 14/09/1569 (acte 2)

- *ALLEHOIE Bauldin, demt à Cléty d'amont, fils de feu Eustache et de Flour LE BAILLY, assisté de sa mère, de Max et Anthoine ALLEHOIE ses oncles du côté paternel, Wallerand TARTAIRE mari et bail de Jehenne ALLEHOIE, tante audit Bauldin, Noel FORE et Edmond DU PUICH à cause de leurs femmes, oncles du côté maternel dudit Bauldin,*
- *DE LE RUE Bauldine, fille de Philippe et de Jehenne MAMEZ ses père et mère, assistée de ceux-ci, Jehan DE MAMEZ l'Aîné et Jehan DE MAMEZ le Jeune, oncles du côté maternel de ladite Bauldine, Gilles HAUSSOLLIER à cause de sa femme oncle de ladite Bauldine, Clément TOURAINE, bourgeois et marchand demt en cette ville de St Omer à cause de sa femme, cousin germain de ladite Bauldine.*

Cm 15/12/1587 (acte 15)

- *DU PUICH Jehan, assisté de Jehenne LE BAILLY, veuve de Emons DU PUICH sa mère, Jehenne LE BAILLY veuve de Philippe LE TAILLEUR sa tante, Bauldin ALHOYE son cousin germain, Ansel DU PUICH son oncle*
- *CATIN Marie, assistée de Loys DU PUICH, bailli de Hassinghes et Catherine DE LE RUE sa femme et mère de ladite mariée, de Jehan POL, Jehan MARTEL et Jehan DENYS ses beaux-frères, et Michel STOCQ son bel-oncle.*

Bauldin ALHOY et Jehan DU PUICH, étant cousins germains, il en est déduit que Flour LE BAILLY et Jehenne LE BAILLY, leurs mères, étaient sœurs. D'autre part, d'après le second

¹ Référence E2334

² Relevés par Philippe DERIEUX

Bernard CHOVAUX – Recherches Généalogiques

contrat de mariage, elles avaient aussi comme sœur, Jehenne LE BAILLY, veuve de Philippe LE TAILLEUR.

3. Marie LE BAILLY, veuve d'Antoine POTIER

Toujours dans le terrier des AD59, il y a aussi un rapport de Maroye LE BAILLY, la veuve d'Antoine POTIER, tant en son nom que pour les enfants qu'elle eut dudit feu Antoine, à savoir : Maxime, Chrestien, Philippe, Raoult, Philipotte et Jehenne.

D'après le contrat de mariage ci-dessous en date du 17/08/1584 (n° 3)³, Maroye s'est remariée à François de LANNOY

- POTIER Rolland, assisté de Maxime et Philippe POTIER ses frères, Franchois DE LANNOY son beau-père, Eustache DE COCQUENPOT et Philippe DE LANNOY
- DE LA BROYE Jehenne, assistés de Franchois BLANCHART son beau-cousin et Maistre, et de Jehan COCU son beau-cousin.

Aucun élément la rattachant à l'une ou l'un des autres LE BAILLY n'a été trouvé.

4. Marie LE BAILLY, veuve de Pierre TARTARE

Ce devrait la mère d'Augustine TARTARE, mariée à Marand CAILLEBOTTE. Cette dernière apparaît en effet en modo de Marie TARTARE, veuve de Pierre TARTARE. Elle pourrait être la Mariette BAILLY qui décéda le 3 mars 1636 à Pihem.⁴

5. Marguerite LE BAILLY veuve de Guillaume GALPART

Dans le terrier des AD59, figure une déclaration de Marguerite LE BAILLY, veuve de Guillaume GALPART et demeurant à Herbelles, en date du 20/07/1569. Elle porte sur un seul article :

Demie mesure neuf verges de terre à labeur, gisant à la Longue Pièce, listant d'amont à Robert de BEAUVAIS, d'aval à Jehan LE BRUN, aboutant vers soleil à la Seigneurie de Herbelles, vers mer à plusieurs tournières, doit la mesure par chacun an au terme de Noël 2deux biquets de blé et un tiers d'avoine.

Or, dans celui de 1530, il y a le rapport suivant

Jehan GALPART, à cause de Marguerite LE BAILLIEU, sa femme en tient demie mesure 9 verges de terre séant à la Longue Espine listant d'amont aux hoirs de Loys de BIAUVAY et d'aval aux dits hoirs, boutant vers mer à Collart HAUSAULIER, le dit GALPART demeurant à Herbelles.

Apparemment, il s'agirait dans les deux terriers de la même parcelle. Jehan devient toutefois en 1569 Guillaume ? Une erreur résultant de la confusion entre le père, Jehan, et le fils, Guillaume ? Concernant LE BAILLY au lieu de LE BAILLIEU, il devrait s'agir d'une variation graphique. A noter qu'en 1530, le rapport de Jehan GALPART est suivi de celui de Mahieu LE BAILLEU⁵ qui comporte un plus grand nombre d'articles ;

(fiche établie le 22/04/2016, revue le 25/09/2018)

³ Relevé par Philippe DERIEUX

⁴ Il y avait alors une épidémie de peste. Son décès a été suivi de ceux de Marie TARTARE, Péronne WAVRANS, Gilles TARATARE, Marie WAVRANS, Catherine BAILLY, ...

⁵ Surcharge du premier article :

Bernard CHOVAUX – Recherches Généalogiques

Annexe

Extraits de la reconnaissance du 21/3/1595 (n° 7)

Comparut en sa personne Jehan ALEXANDRE, frère de Roland, demeurant à Bienques, présentement réfugié en cette ville, et a reconnu comme Damoiselle Jehenne HIELLE⁶, veuve de Jehan DU BOIS en son vivant échevin de cette ville avait fait convenir au bailliage dudit St-Omer, Jehan ALEXANDRE, fils Jehan de Cléty, comme mari et bail de Péronne DELEPOUVE, veuve de feu Noël LE BAILLY, et Charles de COCQUEMPOT comme répondant de Noël LE BAILLY, à cause de Marguerite DE MAMEZ, veuve de feu Jacques LE BAILLY, pour en ladite qualité par eux et respectivement reconnaissance exécutoire deux lettres de constitution de deux parties de rente, l'une par devant notaires royaux de la Résidence de St-Omer en date du 22/10/1570 faisant 70 florins que ledit Noël LE BAILLY a confessé alors avoir reçu dudit feu Sire Jehan DU BOIS et qu'il a constituée sur lui, ses biens et héritages à la caution de Jacques LE BAILLY la somme de 4 florins 10 patars de rente par chacun an échéant le 22^{ème} jour d'octobre et remboursable en un rembours, les autres passées par devant notaires royaux de ladite Résidence de St-Omer en date du 15/07/1575 faisant mention que ,moyennant la somme de 42 florins que ledit Noël confesse alors avoir reçu dudit feu Sire Jehan DU BOIS, il aurait constituées sur lui, ses biens et héritages la somme de 60 sols ... de rente échéant audit 15^{ème} juillet et remboursable aussi moyennant la dite somme en un rembours, desquels deux parties de rente ledit comparant moyennant la certaine somme qu'il a reçue dudit Noël LE BAILLY avait et a promis décharger ... icelui Noël tant pour les principaux arriérages, frais de lettre, rate de temps comme autrement (...)

obligeant à ce avec lui Jehan ALEXANDRE, son fils et Stevenette DANNINC, femme dudit Jehan demeurant en cette ville et Pierre LE BLOCQ demeurant à Helfaut, présentement réfugié en cette ville, l'un pour l'autre (...)

(Sur les ALEXANDRE, voir l'étude sur la descendance de Jehan ALEXANDRE.)

⁶ Dans le contrat de mariage du 31/08/1582 (acte 20), Pierre DU BOIS, fils de feu Jehan, est assistée de Jeanne DE LE HAYE, sa mère, et de Guillaume DE LE HAYE, notaire royal, son oncle maternel (relevé de philippe DERIEUX).